

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 18 octobre 2018 à 20h00 heures à la salle Louis Dupéré du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

PRÉSENCES

M. Sylvain Deschênes	M. Guillaume Lavoie
M. Étienne Lévesque	M. Serge Fournier (absent)
M. Stéphane Deschênes	Mme Bianca Gagnon (absente)

Formant quorum sous la présidence du maire.
Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

1. **Mot de bienvenue et Moment de recueillement**
2. **Lecture de l'ordre du jour**
- 3.1 **Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 545 500 \$ qui sera réalisé le 25 octobre 2018**

18-10-201

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski souhaite emprunter par billets pour un montant total de 545 500 \$ qui sera réalisé le 25 octobre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
175-07	70 500 \$
273-17	475 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 273-17, la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski avait le 9 octobre 2018, un emprunt au montant de 70 500 \$, sur un emprunt original de 246 500 \$, concernant le financement du règlement numéro 175-07;

ATTENDU QUE, en date du 9 octobre 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 25 octobre 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 175-07;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉTIENNE LÉVESQUE ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 25 octobre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 avril et le 25 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	37 300 \$	
2020.	38 600 \$	
2021.	40 100 \$	
2022.	41 500 \$	
2023.	43 200 \$	(à payer en 2023)
2023.	344 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 273-17 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 octobre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 25 octobre 2018, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 175-07, soit prolongé de 16 jours.

3.2 Ouverture des soumissions pour l'émission de billets

18-10-202

Date d'ouverture :	18 octobre 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,1981 %
Montant :	545 500 \$	Date d'émission :	25 octobre 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 25 octobre 2018, au montant de 545 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

37 300 \$	2,50000 %	2019
38 600 \$	2,75000 %	2020
40 100 \$	3,00000 %	2021
41 500 \$	3,10000 %	2022
388 000 \$	3,25000 %	2023

Prix : 98,36300

Coût réel : 3,61389 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

37 300 \$	3,69000 %	2019
38 600 \$	3,69000 %	2020
40 100 \$	3,69000 %	2021
41 500 \$	3,69000 %	2022
388 000 \$	3,69000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,69000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE LA RIVIERE NEIGETTE

37 300 \$	3,94000 %	2019
38 600 \$	3,94000 %	2020
40 100 \$	3,94000 %	2021
41 500 \$	3,94000 %	2022
388 000 \$	3,94000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,94000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Guillaume Lavoie et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 25 octobre 2018 au montant de 545 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 175-07 et 273-17. Ces billets sont émis au prix de 98,36300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

18-10-203

4. Paiement facture Asselin & Asselin/projet approvisionnement en eau potable

Proposé par Étienne Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture #47-0918 au montant de 5235\$ avant taxes en référence au plan et description technique, lotissement cadastral et piquetage.

18-10-204

5. Achat panneau d'affichage lumineux Gagnon Image

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition #7193 de Gagnon Image et faire l'achat d'un panneau d'affichage lumineux au montant de 16 295\$ plus taxes.

18-10-205

6. Affectation des surplus / pancarte signalisation de rue

Proposé par Étienne Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition #7195 de Gagnon Image pour 77 affiches de signalisation de rue au montant de 2991.45\$ plus les taxes. Les surplus généraux seront affectés de ce montant.

7. Mandat Mallette

Point remis à une séance ultérieure.

18-10-206

8. Offre rue Plourde/Englobe

Proposé par Sylvain Deschênes. et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service d'Englobe pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le projet de réfection de la Rue Plourde au montant de 4 950\$ avant les taxes.

18-10-207

9. Toit centre polyvalent / Isolation-Projet RÉCIM-coût architecte

Proposé par Guillaume Lavoie. et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de Groupe Architecture MB pour des services professionnels dans le projet de réfection de la toiture du Centre Polyvalent au montant de 7 746\$ avant les taxes. Les surplus généraux seront affectés de ce montant.

18-10-208

10. Offre rue Berger / Travaux d'asphaltage

Proposé par Stéphane Deschênes. et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service d'Excavations Léon Chouinard pour des travaux d'asphaltage de la Rue Berger au montant de 37 296.86\$ incluant les taxes.

PÉRIODES DE QUESTIONS

18-10-209

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 20h30 la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Georges Deschênes, Maire

Georges Deschênes
Maire

Martin Normand
Directeur général